Leberbergisches Wochenblatt.

JOURNAL DU JURA, CANTON DE BERNE.

No 42.

IX. Jahrgang. *IX.me Année.*

Pruntrut. Samstag, 15. October 1825. *Porrentruy.* Samedi, 15 Octobre 1825.

Schweiz.

Freyburg. Eine neue wohlthätige Anstalt für das gesammte schweizerische Vaterland hat sich gebildet, deren Grundgesetze und Vorschriften hier so eben im Druck erschienen sind. Es ist dieß eine wechselseitige Versicherungsanstalt gegen die Feuersgefahr der beweglichen Habe, Mobiliar-Assekuranz-Casse genannt, und wie sehr unser Vaterland einer einheimischen Anstalt wie diese bedürfe, und welche große Wohlthat sie für dasselbe sey, ist so allgemein bekannt, daß die Errichtung einer solchen schon öfters und in verschiedenen Gegenden unseres Vaterlandes in Anregung gebracht, aber mehr durch Verschiedenheit der Ansichten als durch unüberwindliche Schwierigkeiten in der Ausführung bis jetzt verhindert wurde.

Schon die Brandversicherungs-Anstalten haben sich allgemein so wirksam bewiesen, daß die Theilnahme an denselben, in den Cantonen, wo sie freywillig sind, mit jedem Jahre zunimmt, und es ist ein großer Trost für einen unglücklichen Abgebrannten, wenn er Mitglied einer solchen ist, gewiß zu seyn, daß er seine Wohnung durch die ihm zukommende Unterstützung, bald wieder auf-

Suisse.

Fribourg. Les statuts et réglemens d'un nouvel établissement d'utilité publique pour toute la Suisse, viennent d'être publiés. *C'est une assurance réciproque contre l'incendie, des propriétés mobiliaires, dite caisse d'assurance mobiliaire.* Tout le monde sait combien notre patrie avait besoin d'un établissement de ce genre, qui avait été projeté déjà plusieurs fois, dans diverses contrées de la Suisse, et dont l'exécution a été retardée jusqu'ici, plutôt par la divergence des opinions que par d'autres difficultés.

L'utilité des caisses d'assurance déjà existantes dans plusieurs cantons a été sentie si généralement, que le nombre des souscripteurs augmente tous les ans; il est consolant pour chaque malheureux incendié, lorsqu'il est membre d'une de ces sociétés, d'être sûr de pouvoir bientôt rebâtir son habitation, au moyen du dédommagement qui lui est assuré. Mais la perte qu'éprouve l'habitant de la campagne, sur-tout si tel malheur lui arrive peu de temps après la

bauen könne. Aber wie groß ist dennoch der übrige Verlust, den der Landmann, besonders nach einer gesammelten Erndte, durch Brandunglück leidet, und gegen den bis jetzt keine Versicherung statt fand, wenn sein ganzes Hausgeräthe, sein Vieh, und alle seine Vorräthe ein Raub der Flammen werden; keine Brandsteuer wird ihm diesen Schaden ersetzen, und er muß sich oft in eine unerschwingliche Schuldenlast stecken, um sich nur das Nöthigste wieder anschaffen zu können.

Der Stadtbewohner scheint freylich in einem solchen Unglücksfalle geringerem Schaden ausgesetzt zu seyn, erfährt aber oft gerade das Gegentheil, wenn auch der ihn betreffende Brand wegen Festigkeit seiner Wohnung und schnell wirksamer Hülfe selten die ganze Wohnung betrifft, so werden hingegen seine kostbaren Mobilien, seine Waaren u. s. w., wo nicht durch das Feuer, doch vom löschenden Wasser so beschädigt, daß sein Verlust oft einen großen Theil seines Vermögens betreffen kann, und er dabey noch weniger Beyhülfe durch Steuern als der Landmann, dessen Unglück im Allgemeinen mehr Theilnahme einflößt, zu erwarten hat. (Die Fortsetzung folgt.)

Ueber das Einweichen des Flachses, und die Wirkung dieser Operation auf die Farbe und die Güte des Flachses, nebst einigen Bemerkungen über die Vortheile des Ausraufens des Flachses vor der vollen Reife desselben. Von Gavin Inglis, Esqu. (Beschluß).

In diesem Zustande hat man, statt einer Menge Schleimes, welche die Gährung förderte, Harz, welches den Flachs einige Zeit über gegen die Einwirkung des Wassers sichert, und dadurch die Gährung nur sehr langsam vor sich gehen läßt. Die zum Rösten des Flachses erforderliche Zeit muß daher verschieden seyn, je nach dem der Flachs mehr oder minder reif gerauft wurde. Während der Zeit, als unreifer Flachs hinlänglich gewässert wird, wird das Wasser kaum die äußere Rinde des reifen Flachses durchdringen, so wie während der Zeit, die der reife Flachs zur Wässerung erfordert, der unreife ganz zerstört werden würde

Die Wahl des Wassers, wo man dasselbe wählen kann, die Erde, in welche die Grube gegraben wird, der Bach oder das fließende Wasser, in welches der Flachs eingesenkt wird, sind Umstände von der höchsten Wichtigkeit in Hinsicht auf die Farbe, Menge und Güte des Flachses.

Daß an dem Verfahren, den Flachs von seiner Rinde und von den Agen zu sondern, solche Verbesserungen angebracht werden können, wodurch die Röstung desselben weniger ungesund, weit sicherer und eben so vortheilhaft werden kann, daran zweifle ich keinen Augenblick. Es wäre

rentrée de ses récoltes, est encore très-grande, quand tout son mobilier, son bétail, toutes ses provisions deviennent la proie des flammes, rien ne l'en dédommage, et il est souvent obligé de contracter des dettes très-onéreuses, pour être en état de remplacer seulement les objets les plus indispensables.

L'habitant des villes parait être exposé dans ce cas, à des pertes moins considérables; mais souvent il lui arrive tout le contraire, quand même l'incendie dont il est victime, ne consume pas toute son habitation, à cause de la solidité et de la promptitude des secours: par-contre, ses meubles précieux, ses marchandises, etc., quoiqu'épargnés par le feu, se trouvent tellement endommagés par l'eau employée à éteindre, que sa perte peut comprendre une grande partie de sa fortune, tandis qu'il a moins de secours à espérer par des dons volontaires, que l'habitant de la campagne, dont le malheur en général inspire plus de compassion.

(*La continuation suivra.*)

Observations sur le rouissage du lin dans l'eau, et l'effet de cette opération sur sa couleur et sa qualité, et sur l'usage d'arracher le lin avant son entière maturité; par Gavin Inglis, Esq. (Fin).

Dans cet état, on trouve au lieu d'une quantité de mucilage, qui accélérait la fermentation, une espèce de résine, qui garantit le lin pendant quelque temps contre l'action de l'eau, et ralentit ainsi considérablement la fermentation. La durée du rouissage du lin doit donc se régler d'après le degré de sa maturité, au moment où il a été récolté. Pendant l'espace de temps qui suffit au rouissage d'un lin récolté avant sa maturité, l'eau aura à peine pénétré l'écorce extérieure d'un lin mûr, comme pendant le temps nécessaire au rouissage d'un lin mûr, le lin non mûr se trouverait détruit complètement.

Le choix de l'eau, dans les localités qui le permettent, le terrain dans lequel on creuse la fosse, le ruisseau ou courant d'eau qui sert à tremper le lin, sont des objets de la plus grande importance pour sa couleur, quantité et qualité.

Je ne doute nullement qu'on ne puisse introduire des améliorations dans la manière de séparer le lin de la chenevotte et de son écorce, au moyen desquelles le rouissage deviendra moins nuisible à la santé, plus sûr et plus avanta-

aber sehr der Mühe werth, daß der Honowrable Board of Trustees, ehe man irgend eine bloß speculative Theorie hierüber bekannt macht, eine vollständige Reihe von Versuchen in einem größeren Maßstabe von einigen geschikten und erfahrnen Beobachtern anstellen ließe, wodurch man mit der Sache ins Reine käme, alle Zweifel über einen so wichtigen Gegenstand lösen, und dem Pächter und Landmann, der sich mit Flachsbau beschäftigt, eine solche Unterweisung geben könnte, daß er nicht mehr im Stande wäre, zu fehlen.

Die Gegenwart des Eisens in dem Flachse entdeckte ich bey meinen Versuchen, den Flachs auf verschiedene Weise zu bleichen, während welcher ich auszumitteln suchte, ob außer Schleim, Harz und Oehl auch noch andere Stoffe in demselben enthalten sind; in welcher Periode seines Wachsthumes die Säfte desselben anfangen, unauflösbar im Wasser zu werden, und in welcher Menge diese Substanzen vorhanden sind, um darnach auch die Stärke der verschiedenen Anwendungen des Alkali bey den verschiedenen Bleichungs-Arten bestimmen zu können. Alkalien sind die gewöhnlichen Auflösungs-Mittel, deren sich die Bleicher bedienen; ich fand sie aber zu meinem Zweke durchaus nicht angemessen. Ich nahm Alkohol (wie neulich Hr. Delisle) und es gelang mir, unreifen Flachs in seiner früheren Periode mittelst desselben sehr schön weiß zu bleichen", so wie aber der Flachs mehr und mehr reifte, verlor der Alkohol seine Kraft. Ich sezte vollkommen ausgereiften Flachs der Einwirkung des Alkohols sowohl in tropfbarem Zustande, als in Dampfgestalt, aus, bis ich mich vollkommen überzeugt hatte, daß aller harzige Stoff vollkommen ausgezogen war, und doch blieb noch immer einige Farbe zurük. Ich unterzog ihn der Einwirkung einer origenirt kochsalzsauren Verbindung, und erstaunte; das Daseyn des Eisens durch dieselbe in einem so hohen Grade dargethan zu sehen. Ich nahm eine andere Partie dieses vollkommen ausgereiften Flachses, und kochte dieselbe in einer Lauge von blausaurer Pottasche, welche durch Calcination gemeiner Pottasche aus grünem Ulex europaeus bereitet wurde; nach dem Auswaschen und Eintauchen in Kalk-Chlorür, war dieser Flachs sehr schön lichtblau. Diesen Versuch wiederholte ich, bis ich, beinahe durch dasselbe Verfahren, aus dem unreifen Flachse enen sehr schön weißen, und aus dem vollkommen ausgereiften einen schön und satt berliner blauen Flachs erhielt.

Hierdurch erklären sich, auf eine sehr genügende Weise, mehrere Phänomene bey dem Bleichen, die ich früher nie begreifen konnte, und die mir immer als etwas Wunderbares in den Werken der

geux. Mais il serait néccessaire, qu'avant de publier sur cet objet une théorie purement spéculative, l'honorable *Board of Trustees* fasse entreprendre par quelques observateurs habiles et expérimentés, une série complète d'essais sur une grande échelle, afin d'éclaircir la chose à fond, lever tous les doutes sur un objet aussi intéressant, et pouvoir donner à l'agriculteur qui s'occupe de la culture du lin, une instruction qui le mette à même d'éviter toute méprise.

C'est pendant mes essais sur les différentes manières de blanchir le lin, que j'y reconus la présence du fer, j'examinai s'il contenait encore d'autres principes outre le mucilage, la résine et l'huile; pendant quelle période de sa végétation, ses substances cessent d'être solubles dans l'eau, et en quelle quantité ces diverses substances s'y trouvent, afin de pouvoir déterminer à quel degré de force il fallait employer l'alcali dans les différens procédés de blanchissage. Les alcalis sont les dissolvans ordinaires dont se servent les blanchisseurs; mais je trouvais qu'ils ne répondaient nullement à mon but. *Je pris de l'alcohol* (comme récemment M. Delisle), *et je parvins à blanchir parfaitement du lin récolté pendant la première période avant sa maturité;* mais à mesure que le lin approchait davantage de sa maturité, l'effet de l'alcohol diminuait. Je soumis du lin parfaitement mûr à l'action de l'alcohol, tant à l'état liquide qu'à celui de vapeur, jusqu'à ce que je m'étais assuré que toute la substance résineuse était extraite, et malgré cela le lin restait toujours un peu coloré. Je le soumis à une combinaison d'acide muriatique oxygéné, et je fus étonné de voir l'existence du fer, prouvée par ce moyen dans une aussi forte proportion. Je pris une autre partie de ce lin parfaitement mûr, que je fis cuire dans une lessive de prusiate de potasse, préparé par la calcination d'une potasse ordinaire de houx verd (*ulex europaeus*); ce lin, après avoir été lavé et trempé dans du chlorure de chaux devint d'un beau bleu-clair. Je répétai la même expérience, jusqu'à ce que j'obtins presque par le même procédé, *un lin d'un très-beau blanc, de celui qui avait été récolté avant sa parfaite maturité, et un lin d'un beau bleu de Prusse foncé, de celui qui avait atteint sa parfaite maturité.*

Ceci explique suffisamment plusieurs phénomènes pendant le blanchissage, qu'auparavant je ne pouvais jamais comprendre, et qui me semblaient être quelque chose de merveilleux dans

Natur erschienen: Bildung eines Metalles in den Säften einer Pflanze, dessen Daseyn man durch dieselben Mittel in derselben Pflanze vor 14 bis 20 Tagen nicht entdeken konnte, und das jetzt so deutlich sich darstellt!

Auch Gärbestoff kommt im Flachse vor, und ist in dem Wasser sehr auflösbar.

Während des Röstens des Flachses wird das Wasser in der Grube mit Gärbestoff geschwängert. Der Gährungsproceß schreitet fort, in dem Verhältnisse, in welchem auf das Eisen gewirkt wird. Das Eisen und der Gärbestoff verbinden sich, fallen zu Boden, und bilden eine beynahe unzerstörbare Farbe. Auf diese Weise wird durch Unaufmerksamkeit bey dem Rösten des Flachses Mühe und Arbeit und Auslage bey dem Bleichen unendlich vergrößert; der Flachs verliert seine Stärke und Dauerhaftigkeit durch die bey dem Bleichen nothwendigen Arbeiten, und durch die Zerstörung des Färbestoffes, welcher, bey gehöriger Aufmerksamkeit, nimmermehr auf denselben gefallen seyn würde. "

les œuvres de la nature: la formation d'un métal dans la sève d'une plante, dont l'existence dans la même plante et par les mêmes moyens, ne pouvait pas être découvert 15 à 20 jours plutôt, et qui maintenant se présente aussi clairement.

Le lin contient aussi du tanin, qui est très soluble dans l'eau.

Pendant le rouissage du lin, l'eau de la fosse se charge de tanin. Le procédé de la fermentation marche dans la proportion de l'action qui a lieu sur le fer. *Le fer et le tanin combinés, se déposent au fond de la fosse, et forment une couleur presqu'indestructible. Ainsi le travail et la dépense du blanchissage, se trouvent considérablement augmentés par le défaut d'attention pendant le rouissage du lin, celui-ci perd sa force et sa solidité par les manipulations nécessaires pour le blanchissage et la destruction de la matière colorante, qui, avec l'attention convenable ne s'y serait jamais attaché.* »

AVIS.

Le public est prévenu, qu'ensuite d'autorisation de LL. SS. du haut Conseil des finances, du 19 septembre dernier, il sera procédé le Mardi, 25 octobre courant, à dix heures du matin, au greffe du Bailliage à Porrentruy, à la vente et adjudication de 21 billes de sapin, appartenant au Sr. George Faivre, cultivateur à Bressaucourt.

Les étrangers seront admis à enchérir.

Le cahier des charges se trouve déposé au greffe du Bailliage et chez ledit Sr. Faivre.

Porrentruy, 6 octobre 1825.

Elsaesser, *Notaire et Secrétaire-baillival.*

Etat des marchandises existant à l'entrepôt de la Douane de Porrentruy, et qui, à défaut par les propriétaires de les faire retirer d'ici au 15 novembre prochain, contre le paiement des droits d'entrepôts, seront vendues, avec autorisation supérieure, au profit du fisc; savoir:

L.	N.° 1.	Un tonneau tabac, pesant	725 liv.
T.	N.° 11.	Un tonneau tabac, id.	728
AB.	N.° 16.	Un ballot carottes,	181
D.	N.° 1.	Un tonneau carottes,	624
AB.	N.° 5.	Un tonneau carottes,	646
AB.	N.° 6.	Un tonneau carottes,	312
AB.	N.° 8.	2 tonneaux rouleaux,	714

Les tabacs ci-dessus, étaient laissés à la disposition des frères Soliette, d'Herbolsheim, par MM. Gigandet, fils, et Blétry, en 1819.

K.	N.° 1.	Une caisse tabac, pesant	191 liv.
G.	N.° 374.	idem	206
	N.° 720.	idem	108
CS.	N.° 61.	Un ballot carotte,	37

Entreposés par M. Chrétien Süffert, de Bâle, en 1819.

MC. 5 caisses tabac en carottes, pesant 2274 liv., entreposés en 1820, à la disposition de Manert et comp., de Mayence.

GIH. Une caisse tabac, pesant 28 liv., entreposés en 1822, par Erard d'Ondorvilier, à la disposition de Décopet et comp., d'Iverdun.

Porrentruy, le 10 octobre 1825.

Le Receveur principal, Hentzinger.

Une vache âgée de cinq ans, rouge-pommelée, marquée S. Y. M., venant du Creu-Goler, s'est égarée le jour de la foire de Saignelégier, du 3 courant, appartenant à Peter Isler, de la commune de St. Ymier; on prie ceux qui pourraient en avoir quelqu'indice, de le faire connaître au propriétaire, qui accordera une récompense.

Saignelégier, le 5 octobre 1825.

Peter Isler.

Le Sr. Bereux, rentier à Villars sur Fontenois,

prévient le public, qu'il fera procéder, le Samedi, 29 de ce mois, dix heures du matin, au greffe du Bailliage de Porrentruy, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, de 30 billes de sapin, provenant de ses forêts. A l'égard de la demande en exportation de ces billes, LL. SS. du haut Conseil des finances, se sont réservés d'y statuer, sur le vu du procès-verbal d'adjudication.

Porrentruy, 13 octobre 1825.

Elsæsser, Notaire et Secrétaire-baillival.

Première publication, fixée au 24 novembre 1825.

Maison, grange, écuries, jardin, champs, prés, pâturages et forets à vendre par expropriation forcée;

Sur *Jean-Pierre Cattin*, horloger, *Marie-Claire-Thérèse Cattin*, fille majeure, et *Dominique Cattin*, propriétaire, frères et sœur, demeurant ensemble à la Cernier dessous le Mont, commune des Bois.

1. Une maison, grange et écuries, situés à la Cernier dessous le Mont, de l'assise de dix perches trente trois pieds, érigés sur la pièce de terre ci-après, article 3.
2. Une pièce de terre labourable, située au haut de l'Eguille, contenant un journal 210 perches.
3. Une pièce de terre labourable, située au Cratau, sur laquelle la maison ci-dessus est assise, contenant cent quarante-quatre perches.
4. Une pièce de terre, nature de pré, située au Creu de la Cernier, contenant soixante-une perches.
5. Une pièce de terre en nature de jardin, située à la Cernier, contenant seize perches.
6. Une pièce de terre labourable, située au même lieu, contenant vingt-trois perches.
7. Une pièce de terre labourable, située au Cratau, contenant trente-sept perches.
8. Une pièce de terre, même nature, située au Neuf-Champ, contenant cent trente six perches.
9. Une pièce de terre labourable, située à la Cernier-dessus, contenant deux cent soixante-cinq perches.
10. Une pièce de terre, même nature labourable, située au Blanc-Murgier, contenant cent quarante-une perches.
11. Une autre pièce de terre, nature de pré, située au pré chez Adam, contenant un journal sept perches.
12. Une pièce de terre, nature de pré, située à Lajoux des fausses, contenant septante-deux perches.
13. Une pièce de pré, située au même lieu, contenant cent soixante quatre perches.
14. Une pièce de terre, nature de forêt, située au Raissous-dessus, contenant 233 perches.
15. Une autre pièce de terre, nature de forêt, située au Raissous-dessous, contenant 29 perches.
16. Une pièce de terre, même nature de forêt, située à la Cernier-dessus, contenant 240 perches.
17. Une pièce de terre, nature de forêt, située au même lieu, contenant 190 perches.
18. Une pièce de terre, nature de forêt, située aux Joichoux, contenant 4 journaux 47 perches.
19. Une pièce de terre, nature de forêt, située au même lieu, contenant 8 journaux 101 perches.
20. Enfin, une pièce de terre, nature de pâturage (Cerneux), située lieu dit à la Coperié, contenant huit journaux 271 perches.

Ces maison, jardin, champs, prés, pâturages et forêts, sont situés à la Cernier sous le Mont, commune des Bois, Bailliage des Franches-Montagnes, Canton de Berne; ils sont habités, jouis et cultivés par les parties saisies ci-après nommés.

La saisie desdits immeubles, a été faite à la requête, 1.° de Marie-Justine, née Bourquard, femme assistée et autorisée du Sr. Pierre-Joseph Claude, marchand et horloger; 2.° de Charles-Auguste Bourquard, manouvrier; 3.° d'Humbert Jobin, cultivateur; celui-ci, tant en son nom, qu'en qualité de père et tuteur légal de ses enfans mineurs, procréés de son mariage avec feue Marie-Anne-Geneviève, née Bourquard sa femme, tous domiciliés et demeurant au village des Bois; 4.° de Pierre-Louis Beaume, cultivateur, domicilié et demeurant aux Ages, commune des Bois; 5.° de Xavier Beaume, cultivateur, domicilié et demeurant à la Chaux-de-fonds; 6.° de Marie-Madelaine Beaume, femme assistée et autorisée de Claude-François Rondot, employé retraité des douanes françaises, domicilié et demeurant à Colombier-Fontaine (département du Doubs); 7.° et enfin de Marie-Anne Beaume, femme pareillement assistée et autorisée de Joseph Palmer, cultivateur, domicilié et demeurant à la Chaux-de-fonds; tous en qualité d'héritiers de feu le Sr. Modeste-Honoré Bourquard, vivant capitaine retraité, demeurant aux Bois;

Sur *Jean-Pierre Cattin*, horloger, *Marie-Claire-Thérèse Cattin*, fille majeure jouissant de ses droits, et *Dominique Cattin*, propriétaire, frères et sœur, domiciliés et demeurant ensemble à la Cernier

dessous le Mont, commune des Bois; suivant procès-verbal d'Augustin Noirjean, huissier-baillival, demeurant à Saignelégier, du 30 août dernier, enregistré le cinq septembre suivant.

Copies de cette saisie ont été remises, à M. Gouvernon, maire de la commune des Bois, et à M Aubry, notaire et greffier *ad interim*, à Saignelégier, lesquels ont visé l'original.

Cette saisie a été transcrite au bureau des hypothèques établi à Saignelégier, et au greffe du tribunal civil séant audit lieu, les six et douze septembre dernier.

La première publication du cahier des charges pour la vente desdits biens, aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de Saignelégier, en son prétoire ordinaire audit lieu, le Jeudi, vingt-quatre novembre prochain, neuf heures du matin.

N'y ayant point d'avoué près ledit tribunal, ni dans le Bailliage, les poursuites se font à la diligence du Sr. Pierre-Joseph Claude, marchand horloger, demeurant aux Bois, tant en son nom qu'en ceux de ses co-héritiers, à quel effet il fait élection de domicile en celui du Sr. Ignace Aubry, propriétaire, demeurant à Saignelégier.

Fait à Saignelégier, le 8 octobre 1825. *Signé* P.-J. Claude.

Getraidepreise des Kornmarkts in Bern, vom 4. October 1825.

Mittelpreis von einem Mäß

Kernen . . . 15 btz. 3 4/5 rap.

Gerste . . .	7 btz.	o rp.	— o btz.	o rp.
Haber der Mütt	60 „	o „	— 73	o

Getraidepreise des Kornmarkts in Basel, vom 7. October 1825.

Preis von einem Sack.

Kernen . . .	11 fr.	5 btz.	— 14 fr.	o btz.
Gerste . . .	7 „	o „	— o	o
Haber . . .	o „	o „	— o	

Prix des grains au marché de Berne, du 4 octobre 1825.

Prix moyen du Boisseau

Epeautre égrugé, 15 bz. 3 4/5 rap.

Orge	7 bz.	o rp.	o bz.	o rp.
Avoine (le sac) .	60 »	o »	73	o

Prix des grains au marché de Bâle, du 7 octobre 1825.

Prix du sac.

Epeautre égrugé.	11 fr.	5 bz.	— 14 fr.	o bz.
Orge	7 »	o »	— o	o
Avoine	o »	o »	— o	

Kornmarkt-Preis Pruntrut, den 13. October 1825.

Mittel-Preis.	Das Bern-Mäs Batz.	Rap.
Kernen	12	6
Mischelkorn	9	—
Haber	5	—
Gersten	7	5
Paschi	6	—
Wicken	5	5
Erbsen	—	--

Delsperg, den 12. October 1825.

Kernen	—	—
Mischelkorn	—	—
Gersten	—	—
Erbsen	—	—
Haber	—	—

PRIX DES GRAINS.

Porrentruy, du 13 octobre 1825.

Prix moyen.	La mesure de Berne. Batz.	Rap.
Epeautre égrugé	12	6
Epeautre mélangé	9	—
Avoine	5	—
Orge	7	5
Boige	6	—
Vesces	5	5
Pois	—	—

Delémont, du 12 octobre 1825.

Epeautre égrugé	—	—
Epautre mélangé	—	—
Orge	—	—
Pois	—	—
Avoine	—	—

Porrentruy. Pain blanc, la livre – btz. 9 rap. Pain mi-blanc – btz. 8 rap. Pain bis – btz. 6 rap. Le bœuf la liv. 19 rap. Le veau 23 rap. Le mouton 20 rap.

Delémont Pain blanc, la livre – btz. 11 rap. Pain mi-blanc – btz. 10 rap. Le bœuf, la liv. 19 rp. Vache, 15 rp. Le veau 19 rp. Le mouton 17 1/2 rp.